

# Protocole « Épierrage »

**Signature du protocole pour la réalisation de travaux d'amélioration foncière agricole et la valorisation des matériaux excédentaires issus des travaux d'épierrage**

***Le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 à 14h30 –  
préfecture, salle Mahé***



# Protocole « Épierrage »

- Une double problématique : BTP/Agriculture
- Bénéficiaires du protocole
- Mise en œuvre de la démarche
- Illustration d'un chantier expérimental

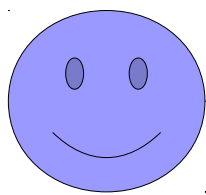
# Une double problématique : BTP/Agriculture

- Le contexte
  - Tension sur l'approvisionnement en matériaux pour le BTP, notamment pour la nouvelle route du littoral
  - Tension sur le foncier agricole contraint par l'extension urbaine
- Un pari gagnant-gagnant
  - Un dispositif réglementaire facilité pour valoriser les matériaux excédentaires issus des travaux d'amélioration foncière agricole

# Bénéficiaires du protocole

- Agriculture
  - Augmentation de la sole et de la productivité agricoles
- BTP
  - Mise sur le marché accélérée de matériaux « alternatifs » de qualité
- Carrières et environnement
  - Garantie d'un niveau d'exigence réglementaire élevé (dossier ICPE complet, avis de l'autorité environnementale, mise à disposition du public, ...)
- La Réunion
  - dynamisme économique et emploi

# Les principes du protocole



Le bénéficiaire

Présente

Un projet  
d'amélioration foncière  
agricole

Production de matériaux  
excédentaires

Matériaux stockés  
durablement  
sur place (andains)

Matériaux évacués

TAF  
Subventionné  
FEADER

TAF non  
Subventionné  
FEADER

Comité CD

Dossier Loi sur l'eau

Constitution des dossiers  
ICPE + Loi sur l'eau

Comité de labellisation  
Avis Favorable ?

Procédure simplifiée  
Autorisation préalable  
de démarrage des travaux  
Respect des préconisations

OUI

ICPE 2510-3  
W < 1 an  
R. 512-37

6 mois

Délivrance de l'autorisation  
permettant l'évacuation  
des matériaux

NON

Pas d'ICPE  
Qtité < 2000t  
et S < 1000m<sup>2</sup>

ICPE 2510-3  
W > 1 an

12 à  
18 mois

# Mise en œuvre de la démarche

- Statut du document : protocole multi-partenarial
  - Présentation en commission départementale de conservation des espaces agricoles (CDCEA) : 17 août 2016
  - Présentation aux partenaires : 28 septembre 2016
  - Validation par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites : 28 septembre 2016
  - Validation par la CDCEA : 6 octobre 2016
  - Expérimentation terminée sur Saint-Pierre
- Signature du protocole et mise en place du comité de labellisation : 1<sup>er</sup> décembre 2016

# Mise en œuvre de la démarche

- L'instruction des dossiers permettra de suivre les indicateurs suivants :
  - La surface de la sole agricole bénéficiaire
  - La productivité agricole, notamment grâce à l'ouverture à la mécanisation de nouvelles surfaces à vocation agricole et à la diversification des cultures autorisées
- L'outil de suivi
  - le système d'information géographique (SIG) de valorisation du foncier agricole COROSSOL

# Illustration du chantier expérimental sur Saint Pierre

